



Papeete, le 2 juin 2018.

**MINISTRE DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

à

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Circonscription n° 1

Taiarapu - Australes

Mesdames et Messieurs les Directeurs
Mesdames et Messieurs les enseignants
des écoles de Taiarapu et des Australes

Note de service n° 5 – Organisation de la rentrée 2018-2019

A faire émerger par tous les enseignants rattachés à l'école.

Comme précisé dans le calendrier scolaire de 2018-2019, la prérentrée a été écourtée. Elle ne se tiendra plus que sur deux jours, **les 13 et 14 août pour le premier degré**, et les 10 et 13 août pour le second degré.

La rentrée des élèves débutera donc le jeudi 16 août 2018.

1) Rentrée échelonnée en maternelle

Comme cette année, je souhaite que les dispositifs habituels soient bien mis en place afin de faciliter l'accueil des élèves et de leurs parents :

- **En STP** : prévoir un accueil échelonné, sur quatre semaines si nécessaire (cas d'une classe avec un effectif présent de 20 élèves), pendant lesquelles on prendra soin de bien répartir dans les temps les groupes d'élèves à accueillir, avec leurs parents, en demi-journée, puis progressivement en journée, avec sieste à l'école. En appui sur les membres du DASED, les parents doivent pouvoir être accueillis aussi avec bienveillance, en aménageant pour eux, des temps d'information spécifique : emploi du temps, projet pédagogique, carnet de suivi, ouvrages de littérature prévus...
- **En SP** : pour les élèves qui découvrent l'école, prévoir aussi un temps conséquent, comme en STP (sur trois à quatre semaines si nécessaire), avec les mêmes contenus et modalités.
- **En SM et SG** : le temps d'accueil doit être rapide, les élèves connaissant déjà l'école et ayant hâte d'y revenir. Un dispositif particulier peut être envisagé pour les élèves qui arrivent dans l'école (changement de domicile des parents, arrivée de Métropole...), à réguler sur deux ou trois jours, tout au plus.

2) Liaison inter-cycle (SG-CP et CE2-CM2).

Leur organisation doit être effective, afin de veiller à l'harmonisation du parcours scolaire de l'élève. Il s'agira notamment, de dépasser les seules rencontres physiques mais qui restent importantes, en faisant la passation de toutes les informations utiles aux maîtres de CP et de CM1

pour aborder le nouveau cycle sereinement : résultats des élèves aux évaluations (LSU), point de situation des élèves à besoins spécifiques (PAP, PPS, PAI), PPRE de passage souhaités, les points du programme à renforcer, les supports utilisés (manuels, livres, logiciels...), les ouvrages lus (littérature, documentaires...), les chants et poèmes étudiés, bilan d'utilisation des cahiers et classeurs, etc.

La liaison école-collège fera aussi l'objet des mêmes attentions.

3) L'emploi du temps

Un soin particulier sera accordé à l'élaboration de cet outil de travail, **centré sur l'élève**. Une recherche d'équilibre sera faite, entre le respect strict des préconisations officielles en matière de durées des enseignements et l'alternance des activités à forte charge cognitive.

Pour l'apprentissage de la lecture au cycle 2 (du CP au CE2), en début de cycle, il est préférable de prévoir des petites séances (de 20 à 30 mn), à divers moments de la journée, pour faciliter la ritualisation de cet apprentissage complexe. Je rappelle aussi qu'il faut démarrer cet enseignement dès la première semaine de rentrée, en passant rapidement sur les premières correspondances graphème(s)-phonème (l'étude d'un seul phonème par semaine est trop long !) afin de ne pas lasser les élèves qui attendent impatiemment d'apprendre à lire. Pour les élèves « petit lecteurs », des temps de soutien et de remédiation sont à prévoir, comme d'habitude.

Tous les emplois du temps des élèves pour la première période, de toutes les classes, me seront envoyés au plus tard **le 17 août 2019**.

4) Organisation de la prérentrée

Elle se fera dans l'école même, sous la responsabilité du directeur d'école, en veillant tout particulièrement à la mise en œuvre des points suivants : prise en compte de la lettre de rentrée de la ministre, régulation du projet d'école (les actions prioritaires), prise en compte des recommandations de cette note de service, mise au point des projets divers (de cycle, annuel, de période), harmonisation des emplois du temps...

Une réunion collective est prévue à Tairapu, le mardi 14 août 2018, de 8h00 à 12h00, dans un lieu qui sera précisé ultérieurement, avec l'ordre du jour suivant : les axes prioritaires de la politique éducative en appui sur la lettre de rentrée ; les résultats aux évaluations de CE1 et CM2 ; l'organisation envisagée des formations et de l'accompagnement des équipes ; les grands chantiers prévus : balisage de l'année ; QD.

Dans l'intérêt des élèves, afin notamment de leur garantir un parcours scolaire harmonieux de l'école au collège, je compte sur l'engagement de tous pour mettre en application ces recommandations. En rappelant encore que l'équipe de circonscription reste à disposition pour toute aide éventuelle.

L'Inspecteur de l'Education Nationale



Jean-Louis Laflaquière